

Compte rendu CA exceptionnel du 27/11/2012

Ordre du jour:

Décision quant à la demande de subvention de L'Association Pont Caffino via SEVRAVAL.

Ont été convoqués tous les membres du CA de l'Amicale Laïque ainsi que tous les membres du Conseil d'Administration de l'ALCK

Présents: Jean Michel RADIGOIS, Françoise SIMON, Bruno MARCHAND, Nicolas COUPRIE, David RAVACHE, Valérie SIBIOUDE, Nadia COURANT, Christian MORICEAU, Thierry DUGUE, Rémy SIBIOUDE, Annie Claude RENAUDIN, Cécile OLLIVIER, Evelyn CORMERAIS, Pierrot MARCHAND, Yvon ROUTIER, Jacques FUSELIER, Domnin HERBRETEAU, Virginie MASSART (Arrivé sur la fin: Kévin LE MENAHEZE)

1°) L'état des lieux:

Françoise SIMON récapitule l'ensemble des éléments connus à ce jour, tant sur l'organisation du site et des instances dont il dépend, que sur le point précis de la demande de subvention. (Voir document en annexe)

Pour résumer succinctement ici : la décision de SEVRAVAL de ne plus subventionner les charges de fonctionnement du site à compter de 2013 provoquera immanquablement un déficit d'exploitation pour l'Association Pont Caffino. Celle-ci ne peut assumer seule un surcoût de 15000 euros environ.

2°) Le débat;

Le débat est ouvert. Chacun exprime ses questions, ses doutes, ses réserves.

Principales interventions:

- Statuts: Où sont les statuts? → Roger doit nous les faire parvenir.
- Falaises: SEVRAVAL a laissé le situation se dégrader d'où l'importance des travaux nécessaires maintenant. Est-ce à nous de payer ? → Non. C'est au propriétaire de mettre le site en sécurité... mais cela grève son budget .
- Pourquoi les partenaires ont-ils décidé de payer ? → fermeture du site envisageable pour raisons de sécurité
- Quel est la part des dépenses en électricité notamment attribuée au gardien ? → Inconnue.
- De qui dépend l'Asso Pont Caffino ? Que se passera-t-il s'ils sont en déficit ? → Elle dépend largement de SEVRAVAL. En cas de déficit, ...???
- 15 000€ cette année, et combien l'année prochaine ? Cela ferait 3000 + 1500= 4500€ → Il peut être dit que ce ne sera qu'en 2013 de façon tout à fait exceptionnelle.
- Le CA de l'ALCK s'est prononcé pour refuser toute participation. → Il est possible de faire évoluer cette décision compte tenu des éléments d'information.
- Dysfonctionnement de l'Asso Pont Caffino: Pas d'AG depuis 15 ans → Il faudrait que nous ayons les moyens d'y participer davantage.

- Le pourcentage d'effort financier du club devrait se manifester par un pourcentage accru de la représentativité du club au sein de l'Asso Pont Caffino.
- Place de l'Amicale Laïque et de l'ALCK dans l'Asso Pont Caffino ?
- Si on accepte il faut que les choses s'éclaircissent et qu'on soit associés au prorata de notre activité et de notre participation.
- Si on accepte, il faut néanmoins montrer qu'on n'est pas d'accord, et dire que ce n'est que pour cette année;
- La commune pourrait s'engager plus. → Elle prendra ce qui n'est pas couvert par l'Amicale Laïque. mais les 5000€ actuellement à sa charge si nous prenons 3000€ sont déjà assez importants et vont avoir du mal à être entérinés en Conseil Municipal.
- Et si on ne donne rien ? → L'Asso recherchera des subsides supplémentaires, notamment en prenant à son compte les locations du WE et des vacances.
- En acceptant on montre notre bonne volonté, mais pas plus d'une année. et on veut être associés à la gestion.
- Sur quels fonds prendre cet argent ? Faire payer le carburant par les adhérents par exemple? ou rallonger les temps de location ?
- L'Amicale Laïque pourrait, pour aide l'ALCK, prendre une part, 50% par exemple.
- Si on donne cette année, il faut de plus redynamiser l'activité Kayak.
- La FFCK trouve que la subvention octroyée tous les ans à l'Asso Pont Caffino est importante et voudrait voir les comptes.

Décision : Il est décidé que Françoise enverra un courrier à SEVRAVAL sous couvert du maire et de l'Asso Pont Caffino pour faire connaître notre décision :

L'Amicale Laïque accepte à titre exceptionnel de participer à hauteur de 3000€.

Cette subvention ne sera pas reconduite en 2014.

Nous exigeons que l'Amicale Laïque soit représentée au CA de l'Asso Pont Caffino au prorata de sa participation et de son activité.

(Compte-rendu rédigé le 21/12/2012, par Françoise, à partir des notes de Virginie)